

CS Actifs, 13/14 juillet 2018, Stade Trinerplatten, Zofingue

Informations et directives

L'essentiel en bref:

- Cocher à la „Chambre d'appel“: 60 minutes (resp. 90 minutes pour la perche) avant le concours. Impossible de participer sans cocher!
- Heures-Callroom (voir 2.4.) à respecter impérativement.
- Toutes les directives sont valables pour l'ensemble du concours, veuillez-les lire attentivement dans leur intégralité
- Marteau: une directive spéciale complémentaire est valable pour le lancer du marteau.

1. Informations générales

1.1. Arrivée/Places de parc

Arrivée en transports publics :

Gare Zofingue; à pied il faut env. 15 minutes jusqu'au stade Trinerplatten.

Il y a des bus navettes (gratuits) depuis la gare.

Arrivée en voiture:

- L'arrivée au stade Trinerplatten est signalée depuis la sortie Oftringen ou Reiden.
- L'accès au stade est permis uniquement aux ayants droit ou pour décharger les engins personnels (saut à la perche).
- Les places de parc officielles sont signalées. Prix des places de parc: CHF 10.- (bus navette compris depuis Industrie au stade).
- Les détails figurent sur la page d'accueil à la rubrique **Arrivée / Plan du stade**.

1.2. Heures d'ouverture

Vendredi, 13.07.2018 dès 12h30

Samedi 14.07.2018 dès 11h00

1.3. Entrée

L'entrée au stade est libre.

1.4. Zones des athlètes/Vestiaires

- Les vestiaires se trouvent dans la tribune et les annexes. Les répartitions sont signalées à l'entrée.
- Une zone est installée pour les athlètes sur le terrain. Accès réservé aux athlètes et à leurs entraîneurs.

2. Directives aux athlètes

2.1. Dossards

- La remise des dossards et la "Chambre d'appel" se trouvent dans la tente à côté de la tribune.
- Les dossards doivent être portés sans être pliés et clairement visibles sur la poitrine et sans – au saut en hauteur et à la perche, ils peuvent portés sur la poitrine ou sur le dos.
- Aux épreuves de course dès 800m, un numéro de course est remis au Callroom. Celui-ci doit être appliqué sur le côté droit de la jambe.

Sponsoring de discipline:

Les dossards sont spécifiques par discipline. Conformément à cela, un dossard séparé est remis pour chaque discipline. Les dossards sont valables pour les deux jours de compétition.

Attention:

Le retrait du dossard ne remplace pas l'appel (cocher, voir 2.2.)!

Précision:

L'athlète qui n'a pas payé la finance d'inscription et de garantie jusqu'au retrait du dossard et qui ne peut pas présenter de quittance correspondante ou qui ne paie pas sur place, ne peut pas participer à la compétition.

2.2. Appel

Tous les athlètes s'annoncent pour toutes les disciplines qu'ils disputent au plus tard **60 minutes (perche 90 minutes) avant** le début de l'épreuve de la discipline concernée à la „**Chambre d'appel**” (tente derrière la tribune) et cochent sur la liste affichée.

Les séries sont composées, les couloirs attribués et l'ordre de passage (disciplines techniques) est tiré au sort après l'appel.

Attention:

Ne pas cocher implique la radiation de la discipline correspondante.

2.3. Appel électronique

- Aucun appel électronique est prévu.

2.4. Se présenter à l'épreuve

Les athlètes se rassemblent **personnellement** au "**Callroom**" aux heures suivantes avant le début de leur épreuve (est valable pour les séries, demi-finales et finales):

- 60 minutes avant l'heure de l'épreuve du saut à la perche (ensuite sauts de réglage sur l'installation)
- 45 minutes avant l'heure de l'épreuve pour les autres sauts (ensuite sauts de réglage sur l'installation)
- 45 minutes avant l'heure de l'épreuve pour les lancers (ensuite lancers de réglages sur l'installation)
- 25 minutes avant l'heure de l'épreuve pour les courses.

Attention:

- **Les athlètes qui ne se présentent pas ponctuellement au Callroom, seront exclus de la discipline correspondante.**
- **Les athlètes engagés dans une autre discipline à l'heure du Callroom, peuvent se faire représenter.**

2.5. Non-participation à la compétition (IWR 142)

Conformément à IWR 142.4., une absence inexcusée dans une demi-finale ou finale implique pour l'athlète concerné la radiation de toutes les autres disciplines des championnats suisses. De plus il n'y aura pas de repêchage en cas de retraits, annoncés trop tard.

a) Le tour suivant a lieu le même jour

Les concurrents qui, pour une raison quelconque, ne disputent pas une demi-finale ou finale, se désinscrivent au bureau des calculs **au plus tard 60 minutes avant le début du tour suivant.**

b) Le tour suivant a lieu le lendemain

- Si un athlète renonce à la finale, il doit se désinscrire au bureau des calculs au plus tard 30 minutes après la demi-finale.
- Les compositions des finales sont affichées et publiées sur la page d'accueil aussi rapidement que possible (www.sm2018.ch).
- Il n'y aura pas de repêchage en cas de retraits, annoncés trop tard.

2.6. Échauffement / Lancers, sauts de réglage

- L'échauffement et les lancers de réglage ne sont permis que sur les terrains annexes signalés.
- L'échauffement et les sauts de réglage se déroulent sur l'emplacement de compétition selon IWR.

2.7. Utilisations des engins personnels

- Les engins personnels suivants peuvent être utilisés: perches, poids, disques, marteaux, javelots.
- Les engins à lancer doivent être présentés au plus tard 60 minutes avant le début du concours au "Gerätekontrolle" (signalé). Le jury du concours apportera les engins de lancer sur l'emplacement de compétition. Il n'est permis de concourir qu'avec engins personnels contrôlés et marqués par l'organisateur.
- Les perches doivent être déposées au plus tard 75 minutes avant le concours à la préparation du terrain de compétition (devant le Callroom), à côté de la tribune.
- L'organisateur transporte les perches sur l'emplacement du concours. Après le concours les perches peuvent être récupérées à la préparation du terrain de compétition.
- Les marques d'élan pour les disciplines techniques sont mises à disposition par l'organisateur. Toute autre marque est interdite.

2.8. Séjour à l'intérieur

Les entraîneurs ou autres accompagnants n'ont pas le droit d'accompagner les athlètes à l'intérieur. Le non-respect de cette directive peut impliquer la disqualification de l'athlète.

2.9. Prescriptions sur la tenue et publicitaires

- Les athlètes doivent s'aligner dans leur tenue de société officielle, ou dans une tenue de compétition individuelle autorisée conformément au règlement sur la publicité de Swiss Athletics.
- Si une société ne possède pas de tenue officielle ou si celle-ci est rendue inutilisable pendant la compétition par des facteurs extérieurs, il est permis de porter une tenue neutre sans inscription.
- Si une société a conclu une convention de sponsoring, les survêtements et la tenue de compétition des athlètes ont le droit de porter une publicité, dans la mesure où Swiss Athletics a autorisé une demande adéquate de la société concernée.
- Pendant la compétition, les athlètes n'ont pas le droit de porter sur eux d'autres publicités à l'intérieur, si ce n'est le nom autorisé du sponsor individuel ou celui de la société. Il leur est également interdit de faire toute autre forme de publicité à l'intérieur ou sur les emplacements de compétition.

2.10. Appareils électroniques sur le terrain de compétition

L'utilisation de caméras vidéo, radios, CD-Player, MP*-Players, talkies walkies, téléphones mobiles ou autres appareils similaires est interdite dans la zone de compétition.

2.11. Distinctions

Les vainqueurs reçoivent l'insigne brodé "Champion 2018". Les trois premiers classés par disciplines reçoivent les médailles de championnats d'or, d'argent et de bronze. Si moins de trois athlètes commencent la compétition, le titre CS ne sera pas décerné.

2.12. Cérémonies de remise des médailles

Les cérémonies de remise des médailles se déroulent selon les indications dans l'horaire. Les trois premiers classés de chaque discipline se rassemblent spontanément à l'heure indiquée au lieu de rassemblement signalé "Siegerehrung". La cérémonie de remise des médailles fait partie de la compétition.

2.13. Contrôles de dopage

Des contrôles de dopage peuvent être effectués aux championnats.

2.14. Sanitaire

Un poste sanitaire signalé se trouve sur le terrain de compétition (milieu de la tribune).

2.15. Assurance

L'assurance contre les accidents et les vols est l'affaire des athlètes. L'organisateur décline toute responsabilité.

3. Informations techniques sur les concours

3.1. Mode de qualification et hauteurs de saut

Le mode de qualification et les hauteurs de saut sont en ligne sur le site web www.sm2018.ch.

3.2. Neutralisation au saut à la perche

Le juge-arbitre peut, si nécessaire, décider une neutralisation au saut à la perche.

3.3. Temps de préparation

Dans toutes les disciplines, les athlètes ont généralement une demi-minute (30 secondes) à disposition pour se préparer. Exception, perche: une minute.

3.4. Lancer du marteau

Le concours de lancer du marteau a lieu à Olten. Les détails font l'objet d'une directive séparée.

3.5. Divers

- Les compétitions sont interrompues pendant l'UBS Event (vendredi 19h10).
- Il est interdit de traverser la piste samedi pendant les courses en chaises roulantes.